



# ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat  
Division des Examens et  
Concours

Dossier suivi par

Cecilia SARTORI

Téléphone

04.95.50.34.06

E-mail

[cecilia.sartori@ac-corse.fr](mailto:cecilia.sartori@ac-corse.fr)

Monsieur le Recteur de la région académique de Corse,  
recteur de l'académie de Corse, chancelier des  
Universités

- Vu** les articles D.222-4 à D.222-10-1 du Code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée ;
- Vu** l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI ;
- Vu** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et du certificat portant organisation du CAPPEI

## ARRETE D'ADMISSION

### **Article 1 :**

Sont déclarées admises au titre de la session 2024 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), les candidates dont les noms suivent :

- Raphaëlle HAMMADI
- Jeannick LE DUFF
- Audrey MANGANELLI MARIANI
- Marie-Andrée MATTEI
- Julia-Marie PADOVANI

### **Article 2 :**

Sont déclarées admises au titre de la session 2024 de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP), les candidates dont les noms suivent :

- Maryne GERMANI
- Alicia GRIMALDI
- Elodie VERNHET

### **Article 3 :**

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 30 Mai 2024

Le recteur,  
Jean-Philippe AGRESTI  
Pour le Recteur et par déléguation,  
la Secrétaire Générale  
  
Virginie FRANTZ